



VERS DES PROTOCOLES DE SÉCURITÉ DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Le récent développement des activités physiques de pleine nature dans les enseignements d'EPS a ouvert aux élèves un champ d'apprentissage et d'expériences motrices motivant qui résonne avec leur besoin de se confronter au risque et de s'ancrer dans le réel. Les notions de risque, de maîtrise, de sécurité et de responsabilité de soi et de l'autre y sont fondamentalement présentes.

Les contenus d'enseignement moteurs et sécuritaires se fondent en un même apprentissage. La mise en synergie des différents rôles sociaux constitutifs de chacune des activités physiques de pleine nature devient essentielle.

Malgré toute la rigueur professionnelle développée par les équipes pédagogiques, l'exigence de sécurité est régulièrement rappelée par des faits d'actualité. Une vigilance renouvelée des enseignants d'EPS est attendue quant à la sécurisation des pratiques et à la gradation nécessaire du niveau d'engagement proposé aux élèves. C'est le sens de la circulaire n° 2017-075 du 19.04.2017 relative à l'exigence de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré. Elle appelle à la formalisation de protocoles qui répondent aux spécificités des conditions de pratique et d'enseignement rencontrées localement.

C'est dans cet esprit que l'Inspection Pédagogique Régionale d'E.P.S propose aux équipes des éléments de réflexion et des repères qui guideront la rédaction des protocoles de sécurité dans les établissements. Organisés sous forme de fiches APPN, ils ont été formalisés grâce à la contribution active de professeurs d'EPS de l'académie, formateurs et experts de l'enseignement des spécialités concernées.

Ces fiches ont pour ambition d'aider les équipes. Par définition, elles ne peuvent apporter de réponses sur mesure à la réalité singulière de chacun des contextes d'enseignement.

Les protocoles de sécurité :

- Sont conçus au sein de l'établissement ;
- Sont le fruit d'une réflexion collective partagée ;
- Constituent un ensemble de décisions communes applicables et appliquées par tous, sur l'intégralité du parcours de formation de l'élève ;
- Dépassent les représentations personnelles pour s'attacher à transmettre aux élèves des références communes garantes de la capitalisation des apprentissages ;
- Articulent en permanence les 4 mots clé : risque, maîtrise, responsabilité et sécurité.

Les enjeux sont d'importance, l'Inspection Pédagogique Régionale sait pouvoir compter sur les compétences professionnelles et l'engagement de tous pour y répondre.



VERS DES PROTOCOLES DE SECURITE DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Les équipes s'appuieront prioritairement sur les dispositions réglementaires du code de l'éducation, et complémentarément et selon les cas des codes du sport, de la route, de la navigation. Les informations ci-dessous complètent pour l'APSA celles développées dans le préambule (vers des protocoles de sécurité dans la pratique des activités physiques de pleine nature). Les lectures des deux documents sont indissociables.

AVANT LA LEÇON

■ La Structure Artificielle d'Escalade (SAE)

REPÈRES

- Prendre connaissance de la SAE : Mur, ancrage, relais, tapis : contrôle visuel et contrôle périodique par un organisme agréé.
- Dans le cas de l'utilisation d'une structure collective (appartenant à la commune, ou partagée avec un club, etc.), en prendre connaissance auprès de l'utilisateur principal.
- Gérer les EPI : vérifier la tenue d'un registre d'EPI et son suivi ; contrôler le matériel à chaque cours et prévoir un contrôle annuel approfondi.
- **Avant le début du cours**, l'enseignant s'équipe d'un harnais, d'une ou deux dégaines, d'une longe et d'un système de frein.

PRÉCONISATIONS ET PRATIQUES PÉDAGOGIQUES POSSIBLES

Récupérer l'attestation de contrôle de la SAE auprès de l'administration ou de la municipalité (mur aux normes)

S'assurer de la validité des conventions entre l'Etablissement et les autres acteurs, en ce qui concerne la structure elle-même (SAE) et le matériel utilisé (Cordes...)

Identifier un référent EPI formé et assurant la gestion du registre dans l'établissement (suivi et contrôles annuels)



■ L'ergonomie du cours

REPÈRES

- Mettre en place différentes zones de travail, clairement identifiées par les élèves.
- Adapter le nombre d'ateliers en fonction de l'effectif de la classe, des ressources, des compétences des élèves, du temps effectif de pratique, de la capacité d'attention...
- **Sortie bloc :**
 - Connaître le site, délimiter les zones d'évolution, organiser les modalités d'alerte pour les élèves (ex : portable, sifflet...)
 - Vérifier la trousse de secours.

PRÉCONISATIONS ET PRATIQUES PÉDAGOGIQUES POSSIBLES

Délimiter différents espaces de travail : bloc, voies, confection de nœuds, assurage, observation.

Délimiter une zone d'équipement (ex : plots) dans laquelle les élèves mettent leur baudrier. Ils ne peuvent en sortir que lorsqu'ils ont été validés par le professeur.

Délimiter une zone d'évolution : vérifier la présence de la ligne rouge au niveau du premier point d'ancrage (3.10m), sinon, en matérialiser une.

Délimiter une zone d'assurage proche du mur (ne pas sortir de la zone de tapis).

Envisager conjointement la pratique du bloc et des voies ; ne pas multiplier le nombre de cordées d'élèves pour ne pas entraîner de surcharge attentionnelle chez l'enseignant.

Matérialiser une zone dans l'espace vertical au niveau de la 2^{ème} dégainie (si possible avec de bonnes prises) qui, lorsqu'elle sera atteinte par le grimpeur, déclenchera la confection du nœud « queue de vache » par le CA (contre assureur). Cela permettra un mousquetonnage plus aisé dans la grimpe en tête, diminuant ainsi le risque de retour au sol.



PENDANT LA LEÇON

En voie

REPÈRES

- Droit d'accès à la grimpe : après équipement dans la zone, confection du nœud pour le grimpeur et l'assureur, mise en place et co-vérification du système d'assurage.
- Apprendre à assurer en 5 temps et à assurer une chute en second à faible hauteur dans la voie - de la chute prévue à la chute surprise.
- Niveau de progression du grimpeur : moulinette > moulinette avec nœud magique > mouli-tête > en-tête (avec ou sans pré mousquetonnage).
- Niveau de progression de l'assureur : corde tendue > corde molle (avec contre assureur (CA)/ aide à la queue de vache ou confection autonome de la queue de vache) > en-tête avec CA > en-tête sans CA
- Compétences du CA : Vigilance, corde tenue à deux mains, confection de la queue de vache.

Attitude de l'enseignant :

- Alternance globale entre les tâches de contrôle visuel et la supervision des cordées
- Régulation des actions et des apprentissages
- Organisation perceptive alternant vision périphérique et focalisation sur les cordées.

En bloc

- Délimiter un espace sécurisé uniquement réservé à la pratique du bloc sans élèves qui « stationnent » dessous
- Apprendre le « savoir chuter »
- Apprendre à parer.

PRÉCONISATIONS ET PRATIQUES PÉDAGOGIQUES POSSIBLES

■ Exemple d'un protocole : **E.T.A**

E = Equipement

T = Triangle pédagogique (= le G, l'A et le CA sont en place, le nœud correctement réalisé, le système d'assurage bien installé). Bras levés par exemple.

A = Autorisation après vérification visuelle et tactile de l'enseignant.

Ce protocole doit être effectif à chaque départ de voie.

L'enseignant se place à une distance suffisante du mur lui permettant d'enlôber visuellement l'ensemble des cordées.

■ Quoi regarder en tant qu'enseignant /Qu'est-ce qui oriente notre regard ?

- La tension de la corde (molle, boucle de corde...)
- En moulinette, être très attentif aux deux premières dégaines.
- Être attentif aux signes de stress et de fatigue du grimpeur.
- Être attentif au positionnement de l'assureur vis à vis du grimpeur (distance du mur, axe de chute). exemple protocole sécurité Lyon.

Attitude par défaut :

- En tête, être très attentif aux deux premières dégaines puis porter une attention particulière à chaque mousquetonnage.
- En-tête, être attentif au 'S' ou 'Yoyo'. Au moment du mousquetonnage, vérifier que l'élève prenne bien la corde en partant de son nœud (au-dessus de la dégaine).
- En tête, envisager un assurage dynamique : en mouvement pour donner du mou en avançant et en regardant son grimpeur, puis en reculant pour gérer le mou après mousquetonnage.

■ « Se questionner » sur sa capacité à intervenir sur le mur dans toutes les voies, pour porter secours à un élève. Anticiper les choix pédagogiques.

■ En milieu naturel en bloc, les élèves doivent toujours être en groupe de 3.

■ Visualisation de la zone de chute, réception contrôlée et amortie (jambes écartées et fléchies)

GESTION DE L'ACCIDENT

- Arrêt immédiat de l'activité (« STOP », coup de sifflet...),
- Organiser la gestion des élèves, du blessé,
- Donner l'alerte (15, protocole d'alerte établissement).
- En bloc naturel, un des élèves du groupe prévient l'enseignant pendant qu'un autre reste avec l'élève blessé.